

Saône et Loire

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE de SAINT-BONNET-de-JOUX

Nombre de Membres
Afférents au Conseil Municipal : 15
En exercice : 15
Qui ont pris part à la délibération : 14

Séance du 08 Avril 2015

Date de la convocation :
02/04/2015

L'an deux mil quinze et le huit avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme CORNELOUP Josiane, Maire.

Adjoint Présents : Mme PESENTI Michèle - Mr SOUFFLOT Hervé - Mr PAGES Patrick - Mr ROUGELET Maurice

Date d'Affichage:
10/04/2015

Conseillers présents : Mrs BARRAUD Fabrice - CHAMBOSSE Daniel - MAROT Grégory - MERLE Alain - PERRIER Robert
Mmes HUREL Catherine - LABBAYE Micheline - MAJKUT Nathalie

023/2015

Absent :

Mr BOUILLOT Jean Yves qui a donné procuration à Mme PESENTI Michèle.
Mme WIMBEE Lindia.

OBJET : Vœu - Center Parcs

Le groupe Center Parcs souhaite installer sur le territoire de la commune du Rousset environ 400 cottages conçus selon le label HQE (Haute Qualité Environnementale), un espace aqua-ludique, des restaurants, des commerces et des espaces de jeux. L'espace retenu pour l'implantation de ce projet est une forêt d'exploitation non domaniale, composée à plus de 95 % de sapins "Douglas" ne présentant aucun intérêt environnemental ou écologique.

Ce projet devrait générer la création d'environ 300 emplois directs, de plus de 400 emplois indirects, et de plusieurs centaines d'emplois pendant les deux années de travaux. Il s'agit donc d'un enjeu capital pour la région Bourgogne, le département de Saône-et-Loire et compte-tenu de la proximité géographique du Rousset, pour la commune de Saint Bonnet de Joux. Cette réalisation permettra, outre l'activité qu'elle générera, d'attirer de nombreux touristes sur notre territoire et de développer l'économie locale.

Aujourd'hui, alors que le projet est au stade d'étude et de la faisabilité, des groupuscules, ont entrepris un travail de « sape » et de manipulation pour tenter de contrecarrer l'implantation du Center Parcs dans notre région, à l'image de ce qui se passe sur un autre site de projet de Center Parcs. Face à ces manœuvres, le Conseil Général de Saône-et-Loire et le promoteur ont saisi conjointement la Commission Nationale des Débats Publics, dans un esprit de transparence et de concertation.

Compte-tenu de l'enjeu que représente le projet de Center Parcs du Rousset pour notre territoire et en particulier pour Saint Bonnet de Joux, notamment en termes d'emplois et d'activités économiques, le Conseil Municipal :

- **Demande** aux autorités de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour favoriser la poursuite des études de la concertation et des travaux, dans un esprit démocratique, dans le respect du cadre réglementaire,
- **Apporte** tout son soutien au projet de Center Parcs du Rousset et affirme sa volonté de voir aboutir ce projet essentiel au développement économique de notre territoire et en particulier de notre commune.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu des élus de Saint Bonnet de Joux.

à la sous-préfecture le... 15/04/15
et publié, affiché ou notifié le... 15/04/15

Le Maire,

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Pour le Maire empêché,
L'Adjoint,



[Signature]